

*Élaboration d'une approche utilitariste
Pour une défense de l'allocation universelle.*

Sasha-Xavier Frigon

Mémoire
présenté
au
Département de philosophie

comme exigence partielle au grade de maîtrise ès Arts
(Philosophie)
Université Concordia
Montréal, Québec, Canada

Mars 2024

© Sasha-Xavier Frigon, 2024

UNIVERSITÉ CONCORDIA

École des études supérieures

Nous certifions par les présentes que le mémoire

Rédigé par **Sasha-Xavier Frigon**

Intitulé **Élaboration d'une approche utilitariste pour une défense de l'allocation universelle.**

Et déposé à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention du grade de

Maîtrise ès Arts (Philosophie)

Est conforme aux règlements de l'Université et satisfait aux normes établies pour ce qui est de l'originalité et de la qualité.

Signé par les membres du Comité de soutenance

_____ Président

Dr, Mathias Fritsch

_____ Examineur

Dr, Mathias Fritsch

_____ Directeur

Dr, Pablo Gilabert

Approuvé par : _____ Directeur du département

Dr. Mathias Fritsch

_____ 2024

_____ Doyen de la faculté

Dr. Pascale Sicotte

SOMMAIRE

Élaboration d'une approche utilitariste pour une défense de l'allocation universelle.

Sasha-Xavier Frigon

Ce mémoire offre une défense morale de l'allocation universelle fondée sur un argument utilitariste. L'argument en question propose d'appliquer une version nouvelle du principe d'utilité en démontrant qu'en concentrant ce principe sur l'amélioration des conditions de vie, l'allocation universelle nous permet de maximiser l'utilité totale. En partant des bases théoriques et pratiques posées par Philippe Van Parijs, nous allons défendre l'implantation de l'allocation universelle comme étant moralement impératifs si l'on souhaite respecter le principe d'utilité tel que défini.

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement ma conjointe Flavie qui m'a appuyé tout au long de mes études et qui a toujours poussé pour que j'étudie dans le domaine que j'aime. Merci d'avoir été à mes côtés et de m'avoir écouté dans cette belle réussite.

Merci à ma sœur qui a fait sa maîtrise en même temps que moi et qui a toujours été d'un support et d'une écoute inconditionnels, on l'a fait ! Merci pour les conseils et l'échange précieux de nos expériences.

Merci à Camille qui a relu mon mémoire sur son temps libre et ses fins de semaine et qui a pris le temps de me donner de judicieux commentaires sur mon travail afin que je puisse avoir un avis d'experte sur mon travail. Je t'en dois une.

A very special thanks to professor Pablo Gilabert. Thank you so much for your time and your encouragement during this long process. You always believed in me and your insights were very precious regarding my work.

Gros Shoutout à mes meilleurs potes Mathieu Perrino et Mathieu Bolduc, mes frères qui ont toujours su que j'allais le finir. Merci de m'avoir écouté parler de mon mémoire tant dans le garage que sur la rivière. Maintenant je vais mettre à jour mon expression : « ça ne prend pas une maîtrise pour faire ça ».

Merci à Bastien, mon collègue pour le titre et les conseils sur la rédaction.

Merci à mes parents et grands-parents pour leur amour et leurs encouragements.

Table des matières

Liste des Tableaux:	Vi
INTRODUCTION	1
SECTION I. BASES THÉORIQUES, CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS PRATIQUES	2
DÉFINITION ET EXPLICATION.....	2
FINANCEMENT	3
L'AVANTAGE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE PAR RAPPORT À D'AUTRES SOLUTIONS.	3
SECTION II. PROBLÉMATIQUE, APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CONTEXTUALISATION THÉORIQUE..	5
PROBLÉMATIQUE	5
CHOIX DE THÉORIE UTILITARISME	5
CONCEPTION DE L'UTILITARISME	6
SECTION III. DÉFENSE UTILITARISTE	9
ARGUMENT	9
ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE	9
1. L'élimination de la double séparation du travailleur. (Marx)	9
2. La réduction des inégalités et l'augmentation de l'égalité des chances.	11
3.Évaluation comparative de l'allocation universelle face aux mécanismes actuels de redistribution de la richesse	13
SECTION IV. OBJECTIONS ET RÉPONSE DE LA DÉFENSE UTILITARISTE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE.	16
COMMENT DÉFINIR UNE QUANTITÉ MAXIMALE DE BONHEUR ET/OU D'ARGENT ?	16
L'AUGMENTATION DES REVENUS CONDUIT-ELLE DIRECTEMENT À UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DU BONHEUR ?	17
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	20
ANNEXE	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: ORTIZ-OSPINA, E., & ROSER, M. (2017, May). Happiness and Life Satisfaction. Our World in Data. <https://ourworldindata.org/happiness-and-life-satisfaction>, People in Richer countries tend to be happier, and within all country people richer people tend to be happier, p.23

INTRODUCTION

Les mécanismes de redistribution sont au centre de débats politiques contemporains. L'iniquité des sociétés actuelles commande une recherche de nouveaux mécanismes de redistributions qui pourront pallier le manque vécu par les sociétés occidentales. Les conditions de vie de la majorité des individus peuplant ces sociétés sont en jeu. L'inflation, l'accès au logement ainsi que l'augmentation générale du coût de la vie indiquent qu'il faut repenser le rôle de l'état providence et développer de nouvelles politiques capables de résorber ces effets dans le contexte actuel. Le revenu de base garanti ou l'allocation universelle peut être une solution envisageable dans ce contexte. Or comme toutes mesures politiques, il est crucial de définir des fondements moraux dans le but de défendre efficacement l'implantation de cette mesure. C'est le problème qui m'est posé : comment fonder une défense morale efficace de l'allocation universelle et quelle théorie morale serait à même de remplir ce rôle ? Je vais défendre la thèse comme quoi il est possible de fonder moralement l'allocation universelle et pour ce faire je vais défendre que l'utilitarisme soit un bon candidat pour produire une défense morale efficace de l'allocation universelle. Dans ce travail je vais dans un premier temps, présenter en quoi consiste l'allocation universelle, ses définitions ainsi que ses composantes pratiques. Pour ce faire, je me baserai sur les travaux de Philippe Van Parijs qui ont été d'une forte influence. Ensuite, je vais offrir une réponse à notre question en présentant l'utilitarisme comme candidat pour défendre moralement l'allocation universelle. Par la suite, je vais développer un argument utilitariste et l'appliquer à l'allocation universelle. En terminant, je vais traiter d'objection possible et vais fournir des réponses à celles-ci.

SECTION I.

ALLOCATION UNIVERSELLE : DÉFINITION, CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS PRATIQUES

Pour ce travail, j'ai choisi de partir des bases théoriques mises en place par Phillippe Van Parijs qui est un auteur de référence concernant le revenu de base garanti. C'est pourquoi je souscris à une conception commune de ce qu'est l'allocation universelle d'un point de vue pratique ainsi que sur certaines bases philosophiques présentée par Van Parijs tout en émettant certaines libertés quand qu'à la défense morale de celle-ci.

DÉFINITION ET EXPLICATION

Ce que l'on entend par allocation universelle ou encore salaire de base garantie est un ensemble de mesures économiques permettant d'assurer un revenu de base à tout individu, peu importe l'âge, le genre, le revenu, l'emploi, etc. On peut penser l'allocation universelle comme un revenu alloué par un État à ses citoyens comme mesure de rétribution et de redistribution de la richesse. Pour la définir, l'allocation universelle est une politique économique qui vise à garantir à chaque citoyen un revenu minimum, sans condition de ressources ou de travail. Cela peut être perçu sous forme de salaire ou de subvention pour couvrir les besoins de base tels que la nourriture, le logement et les soins de santé. L'objectif est de réduire la pauvreté et d'offrir une sécurité financière à tous les membres de la société. (Van Parijs & Vanderborght, BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy, Chapitre 1 2017)

Dans cette optique, je souscris aux principaux critères de l'allocation universelle de Van Parijs si elle devait être implantée dans notre société actuelle. Pour qu'une allocation universelle soit considérée comme efficace, elle doit être versée à tous les membres de la société, sans discrimination. Cela signifie qu'elle ne doit pas être soumise à des conditions ou à des critères de sélection tels que l'âge, le genre, la situation de travail ou le niveau de revenu, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être liée à une obligation de travailler ou à d'autres conditions (contrairement à l'aide sociale). Elle doit être individuelle, les individus reçoivent eux-mêmes l'allocation universelle et n'ont pas à la partager entre membres d'une même famille. L'allocation doit être versée en argent et non pas sous forme de crédit d'impôt, de nourriture ou autre bien essentiel, dans le but de garantir l'autonomie des personnes et être compatible avec l'efficacité économique. Finalement, l'allocation universelle seule ne peut garantir ces objectifs, c'est pourquoi il est nécessaire de l'allier à un État providence dans le but d'entériner ses effets dans toutes les sphères de la vie des individus.

Le montant exact de l'allocation universelle dépend de nombreux facteurs, tels que le niveau de vie du pays, les coûts de la vie et les objectifs sociaux. Pour Van Parijs, nous devrions calculer rationnellement le coût de l'allocation en calculant environ le quart du PIB par cent habitants, je souscris à cette vision. Ce qui nous donnerait une manière d'aligner l'allocation universelle avec le niveau de vie du pays dans lequel les individus se trouvent. (Van Parijs & Vanderborght, BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy, Chapitre 1 2017) Cependant, le but général de l'allocation universelle est de fournir un revenu suffisant pour couvrir les besoins de base, tels que la nourriture, le logement et les soins de santé si ces derniers ne sont

pas déjà couverts par une assurance maladie universelle. Dans un contexte québécois par exemple, on estimait en 2020 lors de la pandémie de la covid-19 que 2000 \$ par mois représentait une aide suffisante pour pallier les besoins de bases des individus ayant perdu leur emploi dû à la covid-19.

En général, le montant de l'allocation universelle devrait être suffisant pour permettre à une personne de vivre au-dessus du seuil de pauvreté et de couvrir ses besoins de base, tout en étant suffisamment élevée pour fournir une certaine sécurité financière et encourager la participation à l'économie. Certains auteurs (Van Parijs & Vanderborght, BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy, Chapitre 1, 2017) s'entendraient cependant pour dire, dont non seulement l'allocation universelle devrait couvrir les conditions de bases de la vie humaine en société, mais elle devrait aussi assurer une qualité de vie décente. Ainsi les loisirs et les activités non immédiatement liées à la survie ou à la production devraient être couverts par l'allocation universelle. J'adhère à cette vision de l'allocation universelle, dans une optique de maximisation, elle devrait comprendre des aspects touchant directement la satisfaction de l'existence. Aussi, il peut être nécessaire d'ajuster le montant en fonction de l'évolution des coûts de la vie.

FINANCEMENT

Il existe plusieurs options pour financer efficacement l'allocation universelle. Tout d'abord, on peut la financer par une augmentation des impôts sur les personnes les plus aisées ou sur les entreprises les plus prospères. Cela peut inclure une taxe sur les revenus élevés, une taxe sur les transactions financières ou une taxe sur l'héritage (Van Parijs & Vanderborght, BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy, Chapitre 1 2017). Une autre option consiste à rediriger les fonds publics existants, tels que les subventions pour les programmes sociaux, vers l'allocation universelle. Le secteur privé peut également contribuer à financer l'allocation universelle en versant une taxe ou une contribution sur les bénéfiques. Le politologue et économiste français Bernard Friot a en ce sens proposé une approche particulière concernant un salaire à vie financé par le secteur privé. Selon Friot, les entreprises privées sont conçues pour produire un maximum de profits à la fin de chaque année fiscale. Pour Friot qui s'inscrit dans une perspective marxiste de l'économie capitaliste, le profit n'est autre qu'une partie de la valeur créée par les travailleurs qui est réquisitionnée par l'employeur. Ainsi pour Friot, on pourrait financer l'allocation universelle à même les profits des entreprises. Les entreprises pourraient cotiser à une « caisse salaire » en redirigeant une partie des profits dans ce fond. Ce fond profiterait à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses puisque tous les profits redirigés collectivement permettraient le financement de l'allocation universelle. En d'autres mots, c'est ce fond commun qui permettrait de payer l'allocation universelle de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. (Friot, L'enjeu du salaire, Chapitre 6, 2012).

L'AVANTAGE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE PAR RAPPORT À D'AUTRES SOLUTIONS.

Dans cette section, je vais présenter en quoi l'allocation universelle est plus avantageuse que l'aide sociale et ses avantages face à des mécanismes de redistribution plus classique.

Tout d'abord, l'allocation universelle présente plusieurs avantages par rapport à l'aide sociale actuelle. L'allocation universelle est plus simple que les programmes d'aide sociale existants, car elle ne nécessite pas de vérifier les ressources ni de remplir de longs formulaires, cela signifie donc moins de bureaucratie, ce qui réduit les coûts administratifs et les erreurs de paiement. Le fait que l'allocation universelle soit inconditionnelle permet aussi de réduire la stigmatisation des individus qui font appel à l'aide sociale ou aux différents programmes d'aides alimentaires ou au logement. En effet, un des problèmes des aides sociales actuelles est qu'ils placent les individus qui en font la demande dans un état de stigmatisation permanent auprès de l'État et du regard social, ce qui renforce certaines difficultés et continue de renforcer les individus dans les cycles de pauvreté. (Van Parijs & Vanderborght, BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy, Chapitre 1 2017)

Pour finir, l'allocation universelle est un revenu garanti qui peut aider à atténuer les effets négatifs de la volatilité du marché du travail et des cycles économiques sur les personnes les plus vulnérables. Le travail étant un marché d'offre et de demande peut facilement contribuer à la précarité et donc empêcher certaines personnes d'y avoir accès. (Gans, The War Against The Poor, The Underclass And Antipoverty Policy, 1996) Ainsi, les mesures d'aide sociale traditionnelle promeuvent une aide basée sur la recherche active d'emploi de la part des bénéficiaires, si ces derniers ne sont pas en recherche d'emploi l'aide peut leur être coupée. C'est pourquoi l'allocation universelle serait plus avantageuse, elle éviterait aux individus d'être dépendant du marché de l'emploi pour avoir accès à de l'aide financière. Aussi, d'un point de vue économique, l'allocation universelle peut stimuler la demande et la consommation, ce qui peut avoir un impact positif sur l'économie dans son ensemble contrairement à l'aide sociale qui ne favorise pas la consommation, mais bien uniquement une aide temporaire de base (Van Parijs & Vanderborght, BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy, Chapitre 1, 2017). En terminant, les aides sociales traditionnelles ont une nature temporaire, c'est-à-dire qu'elles sont mises en place pour aider de façon temporaire les individus en situation de pauvreté, mais ce n'est pas une solution pérenne contrairement à l'allocation universelle, qui elle pourvoit une aide continue sans rétribution et sans condition de la part des bénéficiaires.

Pour conclure, notre conception de l'allocation universelle est étroitement liée à celle proposée par Phillippe Van Parijs. Cette conception est pour moi la forme la plus simple et la plus réalisable que pourrait prendre l'allocation universelle dans un contexte d'un État providence au sein d'une économie capitaliste d'un pays développé.

SECTION II.

PROBLÉMATIQUE, APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CONTEXTUALISATION THÉORIQUE

PROBLÉMATIQUE

Si l'implantation pratique de l'allocation universelle reste un défi logistique et économique, ses principes de fonctionnements posent un problème sérieux quant à sa justification morale dans la société. L'allocation universelle est une mesure économique qui doit être mise en place par les pouvoirs politiques, tout en remettant en question les fondements mêmes de piliers importants de l'économie capitaliste dans lequel elle doit impérativement s'implanter, soit : le salariat, le travail et les relations qu'entretiennent travail et revenus. C'est pourquoi les arguments pratiques seuls n'ont pas jusqu'à maintenant réussi à implanter une installation pérenne de l'allocation universelle. Comme toute mesure politique venant à être implantée d'un point de vue légal, l'allocation universelle se doit d'être fondée sur un impératif moral supérieur qui viendra lui donner une justification dépassant le simple cadre pratique dans lequel elle doit être implantée. Cette approche nous convie alors à chercher à répondre à la question suivante : quelle théorie morale serait la plus à même d'offrir un cadre d'application morale pour défendre l'allocation universelle ?

La réponse que nous avons à offrir à cette question est de proposer l'utilitarisme comme candidat pour une défense morale de l'allocation universelle. De plus, il semble n'y avoir aucune défense utilitariste de l'allocation universelle présentée jusqu'à ce jour. Ce travail cherche aussi à remplir ce vide dans la littérature sur l'allocation universelle.

Je vais exposer quelle conception de l'utilitarisme je propose et par la suite nous démontrerons sa capacité à fonder une justification morale de l'allocation universelle.

CHOIX DE THÉORIE UTILITARISME

Comme énoncé précédemment, les avantages économiques et sociaux seuls ne sont pas à même de pouvoir assurer un futur à l'implantation de l'allocation universelle. C'est pourquoi nous devons avoir une base morale solide sur laquelle nous pourrions fonder notre défense du revenu de base garanti. Dans cette section, nous allons exposer quelle conception de l'utilitarisme, nous utilisons pour proposer cette défense morale, ainsi que le principe d'utilité et ses particularités que nous utiliserons dans notre argumentation.

L'utilitarisme, en particulier au sein de l'économie sociale, a peu été travaillé. C'est principalement parce que depuis les travaux de Rawls sur l'égalitarisme, l'utilitarisme a été sommé, incapable de réaliser efficacement l'égalitarisme ou en général que l'utilitarisme est une théorie morale qui est problématique en économie sociale. (Rawls, A theory of Justice, 1971, Chapitre 1-3), mais ce n'est pas un problème dans mon cas, car au lieu de faire une défense de l'utilitarisme en ce qui concerne la réalisation de l'égalité, je vais essayer de voir si c'est un bon candidat pour fonder une défense morale de l'allocation universelle.

L'utilitarisme fut, dans l'histoire philosophique, l'une des plus importantes théories morales, ses principes tels le principe d'utilité et arguments de maximisation du bonheur total sont d'autant plus d'actualité lorsque l'on traite de questions ayant attrait à l'économie sociale.

Bien évidemment, l'utilitarisme n'est qu'une des théories possibles sur lesquelles nous pourrions fonder une défense morale de l'allocation universelle. Cependant, dû à son importance historique en éthique, par le fait que l'allocation universelle et l'utilitarisme partagent un champ d'application universaliste, l'utilitarisme est un excellent candidat pour assurer une défense de l'allocation universelle.

CONCEPTION DE L'UTILITARISME

Pour mon argumentation, j'utiliserai une conception raffinée de l'utilitarisme hédoniste traditionnelle. Cela signifie que je souscris à la version hédoniste de l'utilitarisme telle que présentée par Bentham et Mill et leur thèse respective tout en migrant vers une compréhension différente de celle-ci. Pour préciser, je vais utiliser une version de l'utilitarisme de la règle fondé sur un conséquentialisme total et maximisant (*Maximising consequentialism*) fondé sur une conception hédoniste. L'approche hédoniste est utilisée ici en raison de sa simplicité dans laquelle le principe d'utilité peut être appliqué. Le principe d'utilité générale auquel je souscris est à prendre comme tel : une action est considérée comme moralement bonne si et seulement si ses conséquences créent le maximum d'utilité pour le plus grand nombre.

Cependant, j'utiliserai une version raffinée de ce principe où, au lieu de me concentrer sur le plaisir et la douleur, je me concentrerai sur l'amélioration des conditions de vie. Le raisonnement derrière est que le plaisir ou même le bonheur en tant que concepts sont très vastes et difficiles à évaluer avec précision. Ces problèmes reposent principalement sur le fait que le bonheur est intrinsèquement subjectif dans sa définition. Ce qui constitue une amélioration de mon bonheur repose uniquement sur une compréhension personnelle de celui-ci. Pour expliquer, il est important pour ma défense de se distancer d'une vision fondée uniquement sur le bonheur ressenti qui parfois peut laisser place à une forme de subjectivité. Travaillant avec des politiques publiques, il est préférable d'avoir un critère d'utilité qui commande une plus grande objectivité. Mais en déclarant que nous avons besoin d'une amélioration des conditions de vie pour évaluer si une action est moralement bonne, je peux éviter l'objection traditionnelle formulée contre l'utilitarisme hédoniste comme la machine à plaisir présentée par Nozick, qui démontre que l'utilitarisme fondé uniquement sur une conception hédoniste du bonheur en viendrait à favoriser une existence factice et heureuse au détriment d'une existence réelle, mais plus malheureuse. (Nozick, *Anarchy, state and utopia* 1974, p. 42) Par conséquent, pour les besoins de mon argumentation, j'utiliserai le bonheur compris dans l'amélioration des conditions de vie. Essentiellement ici, le principe d'utilité évaluerait la moralité d'une politique sur si elle améliorerait les conditions de vie de la majorité.

De plus, cette interprétation fournit une base solide et objective sur laquelle nous serions en mesure d'évaluer une politique. Les conditions de vie dans ce cas doivent être comprises principalement comme le pouvoir d'achat des biens, l'accès aux nécessités de base (maison, nourriture et Internet), l'éducation, les loisirs, la sécurité et la satisfaction générale de notre existence (Van Parijs & Vanderborght, *BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*, Chapitre 1, 2017). À noter que cette liste est provisoire et peut être réévaluée en fonction de

développement des besoins et des sociétés. Ainsi, il est possible de se concentrer uniquement sur les conditions de vie comme fondement pour un principe d'utilité. D'autant plus, qu'il existe un lien entre les conditions de vie matérielle et le bonheur. Les conditions de vie matérielle étant essentiellement liées aux revenus tels que l'accès aux besoins de bases ainsi qu'à la sécurité financière. De plus, la qualité de vie d'une personne et sa situation globale en matière de revenu sont intrinsèquement liées. Les personnes à faible revenu et/ou ayant des problèmes d'argent ont tendance à avoir plus de défis sociaux qui affectent leur condition de vie et par conséquent réduisent leur degré de bonheur vécu. Selon des données du *World happiness report* datant de 2017 (Ortiz-Ospina & Roser, Happiness and Life Satisfaction, 2017). Il existe une causalité objective entre la qualité de vie des individus, leur niveau de bonheur perçu et leur revenu. Plus les pays sont riches ainsi que plus que le niveau de revenu moyen des individus est élevé, plus les gens vont avoir un bonheur perçu positif. À l'inverse, plus les conditions de vie ainsi que les revenus sont faibles, plus le niveau de bonheur perçu diminue. (Ortiz-Ospina & Roser, 2017) C'est pourquoi les pays d'Afrique subsaharienne enregistrent les niveaux de bonheur le plus faible en comparaison avec les pays nordiques scandinaves qui ont enregistré des niveaux de bonheur perçu bien plus élevé. (Ortiz-Ospina & Roser, Happiness and Life Satisfaction, 2017) En d'autres mots, « Si on compare les pays à une même date, on voit immédiatement que les pays disposant d'un revenu moyen par habitant plus élevé affichent des moyennes de satisfaction de vie également plus élevées. » (Ortiz-Ospina & Roser, Happiness and Life Satisfaction, 2017) De plus, les gens qui ont un revenu plus élevé parmi ces pays riches constatent un niveau de bonheur supérieur (voir tableau 1 en annexe). Je peux donc affirmer que l'évaluation de l'amélioration des conditions de vie est un bon critère pour évaluer la moralité d'une action, car le bonheur global sera augmenté si l'on augmente la qualité de vie des individus. Ce qui fait de ma conception utilitariste une conception hédoniste ayant comme critère l'évaluation des conditions de vie des individus.

Je peux maintenant donner la version du principe d'utilité qui sera utilisé pour cet article :

Si une politique gouvernementale crée le niveau maximal possible des conditions de vie pour le plus grand nombre d'individus, alors cette politique est moralement justifiable.

Pour expliquer les composantes du principe d'utilité, ici nous visons une quantité maximale de bonheur puisque l'allocation universelle a pour but d'augmenter le revenu net de chaque individu et par conséquent viser une amélioration des conditions de vie. Ainsi, il faut viser le maximum possible, étant donné les ressources disponibles. L'utilitarisme ici commande de maximiser le niveau des conditions de vie. Il faut aussi tenir en compte ici que maximiser l'amélioration des conditions de vie doit absolument passer par une redistribution équitable envers les membres de la société et non pas simplement de viser spécifiquement une partie de la population.

C'est pourquoi, je souscris à deux formes différentes de conséquentialisme tel que le conséquentialisme total qui stipule que « la rectitude morale ne dépend que du bien net total dans les conséquences (par opposition au bien net moyen par personne) » (Sinnott-Armstrong, "Consequentialism," *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2021), et le conséquentialisme maximisant qui stipule : « la justesse morale dépend uniquement de la question de savoir si les conséquences sont meilleures (par opposition à simplement satisfaisantes ou à une amélioration

par rapport au statu quo) (traduction libre)» (Sinnott-Armstrong, “Consequentialism,” The Stanford Encyclopedia of Philosophy, 2021). J’ai fait ce choix, car je travaille avec des politiques publiques plutôt qu’avec des actions individuelles. Dans ce cas, l’utilité totale serait une mesure préférable à l’évaluation de l’utilité moyenne créée par une politique puisque celle-ci a par nature un champ d’application plus large que dans le cas d’action d’individus. Ainsi il est primordial lorsque l’on travaille avec des politiques de viser à ce que ces dernières obtiennent un maximum d’utilité au regard de leur application. Je suis pleinement conscient qu’une telle conception du principe d’utilité pourrait conduire à des résultats indésirables, mais pour les besoins de l’argument, l’interprétation du principe d’utilité sera basée sur le résultat total d’une certaine politique.

Enfin, je souscris à une forme d’utilitarisme de la règle qui implique que le calcul de l’utilité est tenu de suivre certaines règles morales pour éviter des conclusions ne respectant pas nos intuitions morales aux vues de l’acceptabilité de certaines conclusions que pourrait nous donner le calcul utilitariste. En d’autres termes, nous devrions nous abstenir de suivre de manière stricte le calcul utilitariste si les conséquences de suivre ledit calcul nous obligent à suivre une voie d’action moralement non acceptable. Nous exigeons un tel principe, car sinon nous pourrions être confrontés à une situation où nuire aux autres pourrait être la solution la plus efficace en ce qui concerne notre principe d’utilité. Puisque nous essayons de fournir une défense utilitariste de l’allocation universelle, nous devons incorporer ce principe afin d’éviter ces dérives. L’utilitarisme de l’acte, tel que présenté par Bentham, pourrait nous conduire à des conclusions qui iraient à l’encontre des résultats que l’on attend de notre principe d’utilité. En d’autres termes, ces conclusions du calcul d’utilité qui découle d’un utilitarisme de l’acte strict pourraient donner des conclusions qui seraient à l’encontre de l’amélioration des conditions de vie des individus. (Mill, 1863) Dans mon cas, nous devons suivre une forme d’utilitarisme de la règle pour éviter d’avoir des situations où le meilleur résultat donné par le principe d’utilité serait, par exemple, d’améliorer les conditions de vie de chacun en réduisant le nombre de personnes dans notre société pour augmenter la quantité de ressource par personne. Par conséquent, nous devons déclarer que je suivrai des règles morales normatives dans notre analyse telles que : ne pas nuire, traiter tout le monde comme une fin et non comme un moyen et maximiser l’allocation des ressources en fonction de notre capacité actuelle. (Hooker, Rule-Consequentialism., 1990, pp. 74-75)

SECTION III.

DÉFENSE UTILITARISTE

À la lumière de la conception de l'utilitarisme ainsi que du principe d'utilité que j'ai donné, je peux maintenant étayer ma défense utilitariste de l'allocation universelle. Dans cette section, je vais présenter l'argument qui sera défendu à titre de défense utilitariste de l'allocation universelle, je vais appliquer le principe d'utilité à l'allocation universelle en utilisant les conséquences possibles de cette mesure et pour finir je vais démontrer en quoi l'allocation universelle améliore la qualité de vie des individus ce qui appuiera par conséquent que l'allocation universelle remplisse notre critère d'utilité.

ARGUMENT

Voici l'argument utilitariste qui sera présenté comme défense morale de l'allocation universelle.

1. Si une politique gouvernementale crée le niveau maximal possible des conditions de vie pour le plus grand nombre d'individus, alors cette politique est moralement justifiable.
2. L'allocation universelle est une politique publique qui crée le niveau maximal possible des conditions de vie pour le plus grand nombre d'individus.
3. Par conséquent, nous avons moralement raison d'implémenter une telle politique (allocation universelle).

Cet argument tient en compte du principe d'utilité basé sur la maximisation des conditions de vie.

ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE

L'allocation universelle telle que théoriquement présentée n'a jamais été implantée dans aucune société moderne. L'exercice théorique nous oblige donc à imaginer quelles seraient les conséquences possibles d'une telle implantation et d'y appliquer notre principe d'utilité pour voir si ces conséquences satisfont notre principe.

1. L'ÉLIMINATION DE LA DOUBLE SÉPARATION DU TRAVAILLEUR. (MARX)

Commençons par la première conséquence possible, soit la résolution de la double séparation du travailleur selon Marx (Marx & Engels, Capital volume 1, 1867/1976, p. 100). La double séparation du travailleur de Marx explique que sous le capitalisme, les travailleurs sont séparés des moyens de subsistance de base, qui incluent la nourriture, le logement et la sécurité, ainsi que des moyens de production. (Howitz, Marx's Theory of Alienation, 2010) Ces trois moyens principaux de subsistance sont devenus des marchandises sous le capitalisme. Au sein de formes de sociétés plus primitives, les gens étaient attachés aux moyens de leur propre subsistance. En labourant la terre, en chassant ou en cueillant des fruits, etc., les êtres humains avaient la propriété

des moyens de leur propre subsistance. Marx parlait ici de communisme primitif. Mais sous les sociétés de classes, ce rapport aux moyens de subsistance s'est transformé. Sous le capitalisme en particulier, les capitalistes, en possédant de manière privée les moyens de production, les terres, le bétail, les ressources naturelles, les maisons, etc., ont forcé la majorité de la population à se tourner vers le travail salarié pour avoir accès aux moyens de subsistance. (Marx, Manuscrits de 1844, 1844/1972). Au Canada par exemple, « En 2019, près des deux tiers des dépenses totales des ménages en bien et services ont été alloués au logement (29,3 %) (...) et (14,9 %) à l'alimentation » selon statistique Canada. Ainsi, 44,2 % du budget moyen des Canadiens est alloué au moyen de subsistance de base, soit la nourriture et le logement. Un travailleur canadien moyen va dépenser près de 50 % de son revenu net pour simplement manger et avoir un toit sur la tête. (Statistique Canada, 2019) Aussi, il n'y a aucun moyen pour le citoyen moyen d'accéder à ses moyens de subsistance autrement que par le marché économique capitaliste. Les moyens traditionnels de subsistances, chasse, pêche, culture agricole ont tous été commodifiés sous le capitalisme. (Marx, Manuscrits de 1844, 1844/1972)

Ce constat crée un contexte très violent pour Marx (Marx, Manuscrits de 1844,1844/1972). La majorité, étant forcée de travailler pour survivre, accepte souvent des conditions de vie et de travail pires afin de maintenir leur statut de subsistance intact. Par conséquent, dans un tel état de dépendance, les travailleurs endureront des conditions de vie difficiles tels que des horaires éreintants des plus petits salaires, etc., plutôt que d'être sans emploi. Cela peut avoir comme conséquences le fait que certaines personnes choisissent des formations qui les intéressent moins simplement pour obtenir un meilleur salaire, acceptent des salaires bas ou travaillent plus que ce qu'ils désireraient simplement pour ne pas être exclus du marché économique du travail. Cette réalité de la peur du chômage, Marx la présente comme « L'armée de réserve du capitalisme ». Marx explique comment le chômage structurel, ou la présence d'une population de travailleurs sans emploi créent une pression à la baisse sur les salaires et offre une flexibilité accrue aux employeurs dans un système capitaliste. (Marx, Capital Volume 1, 1872) Cette pression du marché du travail élimine la possibilité pour les travailleurs d'améliorer leur condition de vie par peur d'être exclu du marché du travail et subir les conséquences de la précarité. Donc, si l'allocation universelle est capable de résoudre ce problème en réunissant les gens avec les moyens de subsistance (en leur permettant de manger et d'avoir un abri, en leur donnant l'argent dont ils ont besoin pour payer ces marchandises), cela améliorerait le bonheur global compris comme les conditions de vie de la majorité.

De plus, l'un des plus grands défauts du capitalisme est qu'il force les gens à faire des choses pour assurer leur survie (négation de la liberté). On calcule au Canada qu'une personne travaille en moyenne 35 h par semaine. Si l'on fait un ratio sur une vie active (sans compter 8 h de sommeil par jour) jusqu'à 65 ans, un adulte canadien passe environ 31 % de sa vie à travailler (Statistique Canada, 2023). Bien sûr, ce chiffre ne tient compte que du temps travaillé dans un emploi rémunéré conventionnel. Le travail domestique ou l'éducation des enfants n'étant pas rémunérés à l'heure actuelle. L'allocation universelle pourrait assurer, par le revenu de base, le rôle de subvenir aux besoins de subsistance des individus ainsi que de rémunérer le travail non salarié. De plus, comme l'explique, Erik Olin Wright, « *A UBI connects all people to the means of subsistence without the necessity of owning the means of production. It constitutes a radical deproletarianisation of the labour force and thus a partial transformation of the class relations of capitalism.* » (Wright, *Eroding Capitalism: A Comment on Stuart White's, "Basic Capital in the Egalitarian Toolkit 2015*, p. 436) Le prolétariat pourrait alors repenser le rôle du travail qui ne serait alors plus une obligation

du point de vue de la subsistance. Ce qui permettrait aux salariés de négocier à la hausse leurs conditions de travail ainsi que de ne plus dépendre du salaire pour assurer leur subsistance. Le budget qui auparavant était alloué à l'habitation et au logement peut maintenant servir à d'autres sphères de la vie des individus en plus d'alléger le fardeau et la pression financière des individus. Pour résumer, ce changement du rôle du travail d'un point de vue social améliorerait ainsi les conditions de vie de la majorité en leur permettant :

1. De ne plus dépendre du marché pour subvenir à leur besoin de base.
2. En réduisant le temps de travail nécessaire pour subvenir à ses besoins de bases, ces derniers étant assurés par l'allocation universelle.
3. D'avoir un meilleur levier de négociation des conditions de travail, en permettant aux travailleurs, de ne plus avoir la pression du chômage et de la précarité alimentaire ou d'habitation dans le choix et la négociation de leur condition de travail.

De plus, une telle mesure pourrait même résoudre les problèmes liés au chômage. Si chacun a accès aux moyens de sa propre subsistance, il n'y a plus besoin du fonctionnement du marché du travail capitaliste. À long terme, le marché du travail capitaliste qui nous impose carrière et conditions de travail difficiles sera probablement rendu obsolète. Cela changerait complètement notre rapport au travail, d'un état de contrainte à un état de travail volontaire dans le domaine de notre choix. Dans ce cas, l'allocation universelle maximiserait également l'amélioration des conditions de vie de la majorité qui dépend du marché du travail capitaliste en permettant au travailleur de réinstaurer un rapport de force favorable au sein du travail salarié en plus de permettre un meilleur épanouissement des individus dans leur niveau de satisfaction de vie lié au travail. En conclusion, l'allocation remplirait notre principe d'utilité selon cette conséquence.

2. LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET L'AUGMENTATION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES.

Une autre conséquence possible de l'allocation universelle serait sa capacité à réduire les inégalités sociales et créerait une meilleure égalité des chances au sein de notre société. Ce sont deux enjeux différents que l'allocation universelle va adresser ici, en offrant de meilleures conditions de départ à tous elle va augmenter l'égalité des chances, tout en assurant une réduction des inégalités sociales induites par le marché du travail, l'écart de l'accès au revenu élevé et l'accumulation de capital.

En ce moment, les inégalités sociales sont un point caractéristique de nos sociétés. 1 % de la population mondiale possède jusqu'à 50 % des ressources au niveau de la richesse totale. (Le monde, 2016) Ces énormes inégalités viennent du fait que sous le capitalisme les individus peuvent accumuler de larges parts de capital sur leurs concitoyens, créant ainsi une compétition permanente entre les membres de la société qui ne cessera jamais. Le sociologue Pierre Bourdieu a représenté cette idée par l'accumulation de différentes sortes de capital. Pour Bourdieu, le capital économique traditionnel (argent, moyens de production) est un capital parmi d'autres qu'un individu va collecter tout au long de sa vie. (Bourdieu, « La Distinction : Critique sociale du jugement. » 1979, chapitre. 1-6) Pour n'en nommer que quelques-uns, il y a le capital social (qui compte comme vos relations et vos cercles sociaux), le capital culturel qui représente vos connaissances de diplôme (QI, QE, etc.) et enfin le capital symbolique qui représente la réputation d'un individu. Toutes ces formes de capital plus le capital économique traditionnel sont inégalement répartis au sein de la

population. Si vous venez d'une famille pauvre par exemple, vous aurez moins de capital culturel ou symbolique qu'une personne issue d'une classe sociale supérieure. Dans ce cas, être pauvre vous laisse commencer avec un désavantage en termes d'opportunités face aux autres, car en raison de votre mauvaise condition matérielle d'origine, vous devrez travailler plus dur pour accumuler différents types de capital. Le capital économique étant celui que vous aurez le plus de mal à obtenir surtout au début de votre vie. En outre, nous pouvons retracer une grande partie des manques de différents types de capital jusqu'au manque initial de capital économique pour Bourdieu (Bourdieu, « La Distinction : Critique sociale du jugement. » 1979, chapitre. 1-6). L'égalité des chances dans toute la société est donc un mythe et renforce l'idée du déterminisme social selon lequel notre condition matérielle originelle limite la possibilité pour un individu de changer de vie. Frédéric Lordon disait à ce sujet que les individus se comportent toujours selon les contraintes, dans lesquelles ils sont plongés, les forces à se comporter. Si on naît dans des conditions économiques défavorables, nous sommes limités dans la possibilité que nous avons d'agir contre ces déterminants sociaux. (Lordon, Capitalisme Désir et servitude, 2010)

Si l'on suit ce principe, nous sommes comme le dirait Rawls « coincé dans une égalité formelle » (Rawls, A theory of justice, 1971, chapitre 2), mais loin d'une égalité réelle, ce qui crée une disparité évidente entre les citoyens. En d'autres termes, nous sommes égaux formellement d'un point de vue légal (les lois s'appliquent à tous sans exception et tous possèdent les mêmes droits et devoirs en tant que citoyens, peu importe leur situation), mais en réalité nous sommes inégaux aux vues de plusieurs aspects de nos vies tels que notre état de santé, nos caractéristiques physiques, nos talents naturels et notre accès à certaines formes de capital. Ce qui crée une inégalité réelle entre les citoyens formellement égaux. Ainsi, les personnes ayant accès à un plus haut niveau de capital économique, par exemple, ont accès à plus de liberté comparativement à ceux qui possèdent peu ou pas de capital économique. (Meler, Pierre Bourdieu et les formes de Capital, 2020)

Comment l'allocation universelle changerait-elle cette réalité et permettrait l'amélioration des conditions de vie des individus ? En nivelant vers le haut la condition matérielle de chacun en octroyant un revenu mensuel suffisamment substantiel pour assurer les besoins de base d'un individu, l'allocation universelle réduirait l'importance de la condition économique originelle dans la détermination de la vie des individus. Le temps investi par un jeune travailleur en mauvaise condition matérielle à travailler pour sa subsistance pourrait être investi dans l'obtention d'une scolarité plus élevée par exemple en lui accordant (ou en lui facilitant) l'accès à différents types de capitaux.

L'éducation est un exemple frappant d'exclusion sociale fondé sur le revenu. Une étude publiée dans le *sage journal of medecine*, (Moore et coll. A qualitative examination of the impacts of financial stress on college students' well-being: Insights from a large, private institution, 2021) démontre qu'il existe un lien quantitatif entre le niveau financier des familles et des individus et leur possible capacité d'accéder aux études supérieures ainsi qu'à leurs performances au sein de ces dernières. Les résultats expriment bien cette réalité. Les principales conséquences de la précarité académique relevée par l'étude étaient, l'incapacité à acheter des livres scolaires, une priorisation du travail par rapport à leur cheminement académique, un plus grand niveau de stress, incapacité à atteindre certains buts, une division sociale entre les étudiants plus fortunés et les moins fortunés qui créent une exclusion sociale de ces derniers. (Moore et coll., A qualitative examination of the impacts of financial stress on college students' well-being: Insights from a large, private institution, 2021) Les chercheurs en ont conclu qu'il existe bel et bien un lien

quantitatif entre les conditions économiques des étudiants et leur condition de vie académique au sein d'un collège américain. Si nous réduisons le facteur financier dans le calcul de ces étudiants, les inégalités en plus des défis supplémentaires vécus par ces derniers seraient réduites.

Est-ce que ce serait un facteur d'amélioration de la vie pour la majorité, remplissant ainsi le principe d'utilité ? La réponse est oui. Dans notre condition actuelle, l'égalité des chances réelle est réduite par le capitalisme. Un revenu de base garanti, basé sur une taxation progressive de la richesse, permettrait sûrement de réduire les inégalités en prélevant une partie de la richesse générationnelle des plus fortunés et en la faisant parvenir aux moins fortunés, donnant ainsi un moyen de réduire les inégalités et d'augmenter le niveau d'égalité réelle.

Le lien entre l'égalité des chances et l'amélioration des conditions de vie est exemplifié par le fait qu'un des principaux déterminants sociaux est la capacité réelle des individus d'avoir accès à différentes sources de capital et d'ainsi accroître la mobilité sociale. Plus une société est inégale, moins la mobilité sociale sera grande, ce qui engendre certainement une réduction des conditions de vie de la majorité. L'allocation universelle maximiserait alors l'amélioration des conditions de vie en offrant un cadre plus égalitaire, ce qui favoriserait une amélioration globale des conditions de vie à la hausse. Bien évidemment, l'idée n'est pas d'aplanir toutes inégalités en maintenant une égalité rigide entre les individus, mais bien de réduire les inégalités qui sont issues d'une distribution inégalitaire des formes de capital. Ainsi, nous pourrions accepter certaines inégalités si ces dernières favorisent notre principe d'utilité. De plus, les inégalités naturelles (grandeur, beauté physique, talents naturels), ainsi que les écarts de revenus continueraient d'exister dans une société ayant l'allocation universelle, seulement que ces inégalités seraient réduites dans ce contexte.

En conclusion, l'allocation universelle diminuerait les inégalités sociales en permettant une meilleure redistribution du capital économique entre les individus (par le fait que les besoins de bases étant comblés) les individus pourraient investir leur temps pour acquérir d'autre de source de capital ce qui contribuerait à donner l'égalité des chances réelle à toute la population améliorant les conditions de vie de la majorité, remplissant ainsi notre critère d'utilité.

3. ÉVALUATION COMPARATIVE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE FACE AUX MÉCANISMES ACTUELS DE REDISTRIBUTION DE LA RICHESSE

Notre défense morale de l'allocation universelle est en soi une analyse comparative de son efficacité à remplir notre principe d'utilité par rapport aux mécanismes actuels de redistribution de la richesse tels que l'aide sociale, les crédits sociaux, etc.

Pour notre analyse, nous allons comparer en quoi les mécanismes actuels de redistribution de la richesse ne répondent pas à notre principe d'utilité contrairement à l'allocation universelle. Nous allons étudier plus précisément l'aide sociale en contexte occidental ainsi que les allocations de revenus sous ses différentes formes.

L'aide sociale

L'aide sociale connaît diverses formes. Pour la définir, on considère l'aide sociale comme étant une aide financière de dernier recours octroyé aux individus en état d'extrême précarité financière.

L'aide sociale est donc par définition une aide financière octroyée aux individus dans des circonstances extrêmes. En effet, les différents programmes d'aides sociales ne sont pas incondtionnels. Il faut pour y avoir accès remplir un bon nombre de conditions qui rendent les individus éligibles à ces prestations.

Pour illustrer cela, nous pouvons regarder le cas de l'aide sociale québécoise. Pour y avoir accès, il faut entre autres : ne pas posséder un certain montant en actifs, être en situation d'extrême précarité, ne pas être en mesure de travailler, ne pas être prestataire d'une autre forme d'aide tels l'assurance-emploi ou le chômage, avoir une résidence permanente (ne pas être en situation d'itinérance). (Educaloi. (N. d.)

L'aide sociale est donc une mesure conditionnelle. Puisqu'il faut remplir certains critères pour y être admissible l'aide sociale est un programme exclusif ce qui est au détriment des individus qui nécessitent cette aide, mais qui sont dans l'incapacité de l'obtenir en raison de leur statut. Contrairement à l'allocation universelle qui elle assure un revenu de base garanti à tous les individus, l'aide sociale favorise l'exclusion sociale. Par son caractère contraignant tel que l'obligation pour les prestataires de rendre des comptes concernant la recherche d'emploi ou l'intégration du marché du travail, l'aide sociale agit davantage comme un incitatif que comme une allocation sans redevance.

En plus de cette stigmatisation de la part des bénéficiaires, l'aide sociale traditionnelle ne ciblant qu'une partie pauvre de la population se trouve à créer des trappes aux allocations. Les personnes cherchant à bénéficier de ces programmes vont éviter d'entreprendre des changements et des améliorations de leur vie pour continuer de profiter de ces allocations. À cet effet, Van Parijs écrit : « On ne ressassera jamais assez la célèbre phrase de Richard Titmuss : "*A policy for the poor is a poor policy.*" Dans ce domaine comme dans d'autres, il faut lutter pour préserver le caractère universaliste de nos systèmes de protection sociale, et cela tant en raison des trappes de chômage ou de dépendance qu'il permet d'éviter qu'en raison des démarches et contrôles toujours plus ou moins humiliants dont il fait l'économie » (Van Parijs, Refonder la solidarité, 1997, p.61).

À la lumière de ces informations, appliquons maintenant notre principe d'utilité à l'aide sociale. L'aide sociale n'est pas universelle par nature, par conséquent son taux d'application est limité, ce qui limite sa capacité à améliorer les conditions de vie totales des individus. Les aides octroyées sont calculées en fonction des différentes contraintes émises par les agences gouvernementales, ce qui rend sa capacité d'amélioration concrète de la vie des individus très limités. Souvent, les montants octroyés par l'aide sociale ne comblent pas (ou peu) les besoins de bases des individus. En moyenne, au Québec l'aide sociale est de 725 \$ par mois avec possibilité d'obtention jusqu'à 943 \$ selon la situation, pour le revenu de solidarité active (RSA) en France on parle de « 607,75 euros pour une personne seule, 911,63 euros pour un couple et de 1 276,29 euros lorsque celui-ci assume la charge de 2 enfants ». (Allocation Chômage. Fr, n. d.). Ainsi l'aide sociale ne parvient pas à remplir notre critère de maximisation en plus de ne pas améliorer les conditions de vie des individus.

En conclusion, l'aide sociale dans sa forme actuelle due à ses diverses contraintes n'est pas en mesure d'améliorer les conditions de vie totales des individus, ce qui ne remplit pas notre principe d'utilité.

Allocations diverses

D'autres mécanismes de redistribution de la richesse sont en place au sein des sociétés occidentales. Cependant, ces allocations frappent souvent les mêmes écueils que l'aide sociale. On peut penser aux allocations de type crédit de solidarité, allocation familiale, aide financière aux études ou encore les mécanismes de palliation à l'emploi tels le chômage ou l'assurance-emploi.

Toutes ces allocations ne parviennent pas à remplir notre principe d'utilité. Le problème principal est que ces allocations sont conditionnelles et ne permettent pas d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre d'individus. Même si un individu était éligible à l'ensemble de ces allocations, le montant reçu ne serait pas assez significatif pour permettre une quelconque amélioration des conditions de vie. De plus, ces mécanismes sont toujours en place dans une logique de conserver les mécanismes de travail capitaliste traditionnels. En d'autres mots, ils ne sont là que pour pallier, temporairement, à des situations de précarité réalisée au sein du capitalisme.

Pour Van Parijs ces mesures sont de nature *ex post* ce qui veut dire qu'ils ne constituent qu'une assurance aux vues de dommages potentiels déjà réalisés (Van Parijs, Refonder la solidarité, 1997, p.44-45). Ce type d'assurance découle de la solidarité faible de l'État providence actuel. Ce qui fait que pour se prévaloir de ces aides et bénéficier de l'aide octroyée il faut avoir réalisé une situation pour laquelle ces assurances vont couvrir les dommages. Cela ne permet pas de maximiser l'utilité totale puisque ces situations doivent être réalisées pour que l'aide soit octroyée. De plus, elle ne couvre qu'une partie des dommages créée par ces situations, ainsi les conditions de vie telles que définies dans ce travail ne seront pas améliorées par de telles mesures, mais au mieux elles vont stagner au même niveau.

C'est pourquoi Van Parijs va défendre qu'il faille dépasser le stade de la solidarité faible et entrer dans une solidarité forte qui va couvrir de manière *ex ante* les besoins potentiels en termes d'aide financière (Van Parijs, Refonder la solidarité, 1997, p.44). Une mesure *ex ante* d'aide financière serait l'allocation universelle qui permet de prévenir les situations comme le chômage, l'exclusion, les troubles de santé en assurant que tous aient accès à ses besoins de base, avant que ces situations ne soient réalisées. En effet, ne sachant pas si nous allons réaliser ces situations dans le futur, Van Parijs argumente que rationnellement on doit souhaiter des mesures qui comprennent déjà les risques non réalisés. (Van Parijs, Refonder la solidarité, 1997, p.49-50)

Notre principe d'utilité stipule qu'il faut maximiser l'amélioration des conditions de vie des individus, il faut donc privilégier une approche *ex ante* découlant d'une solidarité forte pour maximiser l'utilité totale en améliorant les conditions de vie de tous. La politique qui semble la plus apte à réaliser ces critères est l'allocation universelle.

En terminant, je reconnais que cette évaluation de l'impact de l'allocation universelle aux vues des mesures déjà en place (*statu quo*), bien que cruciale, ne peut exprimer que seule l'allocation universelle est à même de remplir notre principe d'utilité et par conséquent maximiser l'utilité totale. Pour cela, il faudrait que je sois en mesure d'évaluer si d'autres options possibles et réalisables seraient plus à même de remplir mon principe d'utilité. On peut penser pour ne nommer que ceux-ci à une société socialiste démocrate ou encore à une démocratie libérale avec un fort État providence, sans allocation universelle. Étant limités par l'exercice de travail, pour l'instant nous pouvons tout de même conclure qu'il existe une amélioration par rapport au *statu quo* ce qui

remplit notre principe d'utilité, mais qu'il serait essentiel d'évaluer toutes les options possibles pour démontrer que l'on peut parler d'une maximisation avec l'allocation universelle.

SECTION IV.

OBJECTIONS ET RÉPONSE DE LA DÉFENSE UTILITARISTE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE.

Dans l'optique de poursuivre notre défense de l'utilitarisme comme candidat pour une base morale de l'Allocation universelle, nous nous devons d'adresser certaines critiques qui pourraient aller à l'encontre de cette défense. Bien évidemment, étant donné que l'allocation universelle telle que présentée dans ce texte n'a jamais été proprement appliquée, il n'est pas de mise de traiter de potentielles objections pratiques. Dans ce contexte, nous allons traiter de deux objections théoriques qui peuvent être adressées à notre défense utilitariste de l'allocation universelle. Nous allons traiter de ces deux objections principales adressées à notre défense :

1. Comment définir une quantité maximale de bonheur et/ou d'argent ?
2. L'augmentation des revenus conduit-elle directement à une amélioration des conditions de vie et du bonheur ?

Comment définir une quantité maximale de bonheur et/ou d'argent ?

L'utilitarisme tel que je l'utilise fait usage de la maximisation. En effet, tel que présenté dans notre conception proche de la version hédoniste de John Stuart Mill, nous utilisons un principe d'utilité maximale. Il faut donc pour que notre principe d'utilité soit rempli que les politiques gouvernementales ne fassent pas qu'augmenter d'un niveau moyen ou encore d'un niveau peu élevé les conditions de vie des individus. Pour qu'une action soit moralement bonne, il faut que la quantité d'amélioration des conditions de vie soit maximale par rapport à ce que d'autres solutions pourraient offrir. De ce chef, la question se pose alors de savoir ce qui constitue un niveau maximum d'amélioration des conditions de vie des individus lorsque l'on parle d'une politique inhéremment monétaire ? En d'autres mots, quel montant ou du moins de quoi doit être constituée une aide financière pour pouvoir maximiser l'amélioration des conditions de vie de la majorité ?

C'est un problème de taille pour notre théorie et pour l'utilitarisme en général. Effectivement, il est difficile de quantifier le montant exact ou même le minimum requis pour qu'une amélioration des conditions de vie soit maximisée et que l'on puisse affirmer que l'on a rempli notre critère d'utilité et que le bonheur total par l'amélioration des conditions de vie est maximisé.

Cependant, il ne s'agit pas d'une difficulté insurmontable pour notre défense utilitariste de l'allocation universelle. Bien qu'un maximum prescrit soit impossible à proprement quantifier, il n'en reste pas moins que des indices objectifs quantifiant le degré de qualité du niveau de vie peuvent être utiles face à ce problème. L'indice de développement humain (IDH) permet de prendre en compte un bon nombre de facteurs dans l'analyse des conditions de vie d'une société en particulier. Pour la définir, « il s'agit d'un indice composé qui mesure la qualité de vie moyenne

de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice va de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain. D'abord, la possibilité d'avoir une vie longue et en santé en se fondant sur l'espérance de vie à la naissance. Ensuite, le niveau de scolarisation, évalué à partir du taux d'analphabétisme et de la fréquentation des différents niveaux du système scolaire. Enfin, le standard de vie, calculé à partir du produit intérieur brut (PIB) per capita en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat (PPA). » (Perspective U.d. Sherbrooke, 2024) Les aspects étudiés par l'IDH offre un éventail assez complet des aspects principaux qui composent le bonheur lié aux conditions de vie tant la scolarisation que l'espérance de vie et le revenu par habitant affectent les dimensions du bonheur lié à la satisfaction que nous avons envers notre vie. L'intention derrière l'IDH est aussi d'évaluer le bonheur en rapport avec les conditions de vie des individus ce qui est connexe avec notre critère d'utilité et ce que nous cherchons à accomplir par le revenu de base garanti.

Grâce à cet indice, il est plus facile de visualiser si une amélioration du niveau de vie est effective au sein d'une société donnée. On peut en conclure alors que si l'on veut que notre principe d'utilité soit rempli il faut qu'une politique gouvernementale offre la maximisation de l'amélioration des conditions de vie observée au travers d'une augmentation de l'indice de développement humain.

Ainsi il ne sera plus question de déterminer la quantité maximale de revenus ou de bien un individu doit posséder pour conclure à une augmentation significative des conditions de vie, mais bien davantage de si la politique a permis une augmentation réelle des conditions de vie au travers de l'IDH qui tient en compte plusieurs facteurs. On éjecte alors toutes dimensions subjectives au niveau de bonheur ou de constatation des conditions de bonheur perçus par les individus. Cependant, la démonstration d'une amélioration significative en comparaison avec le statu quo, n'est pas une démonstration de la maximisation du niveau de vie. Ainsi je reconnais que l'IDH pourrait être un outil efficace pour évaluer si l'allocation universelle a eu un impact significatif sur le niveau des conditions de vie, mais que cela ne démontre pas que l'allocation universelle maximise l'utilité totale au regard de notre principe d'utilité.

Il faut cependant garder à l'esprit qu'il est difficile de fixer un montant maximal, seulement une défense utilitariste proposerait une maximisation du bonheur total dont la seule limite serait ce que Van Parijs appelle, le « Maximin », soit le moment où la politique que nous avons implantée nuit davantage à ceux qu'elle doit aider. En d'autres termes « elle ne doit s'arrêter qu'au moment où toutes tentatives de l'accroître a pour effet de détériorer, fût-ce à terme, ce qu'elle vise à améliorer. » (Van Parijs, Refonder la solidarité, 1997, p. 62) Le Maximin ici n'est pas à considérer comme le maximum pratique requis par l'utilitarisme, mais plutôt comme une indication du maximum de l'utilité d'une politique à la vue ce qu'elle cherche à accomplir le Maximin ici est donc simplement une indication sur la limite de l'efficacité de ce que la politique cherche à accomplir.

L'augmentation des revenus conduit-elle directement à une amélioration des conditions de vie et du bonheur ?

C'est une question plus que pertinente surtout que l'allocation universelle est à la base une augmentation pure des revenus. Cela veut dire que l'allocation universelle est par nature une aide financière qui ne cible aucun autre aspect de la vie des individus que leur revenu.

Pour faire une réponse courte à cette objection : oui, l'augmentation des revenus a un impact direct sur les conditions de vie et par ailleurs le bonheur des individus. Comme j'ai mentionné précédemment dans ce texte, il existe un lien quantitatif entre le bonheur perçu et le niveau de revenu chez les individus. Le tableau placé en annexe démontre que plus un pays a un taux de revenus moyen élevé plus le bonheur perçu l'est aussi. Par ailleurs, au sein d'un même pays, les gens ayant un revenu plus élevé vont concevoir avoir une meilleure qualité de vie et de bonheur perçu. L'IDH comme présenté dans la section précédente offre aussi une très forte indication sur comment le revenu affecte à la fois les conditions de vie ainsi que le bonheur.

Cela s'explique par le fait que dans une économie capitaliste, les conditions de vie sont étroitement liées aux conditions matérielles des individus. Si les conditions matérielles des individus sont déterminées par le revenu (par exemple l'accès au logement, à l'éducation, la nourriture), l'augmentation de ce revenu a donc un impact direct sur les conditions de vie. Bien évidemment, le revenu n'est pas l'unique aspect impactant le bien-être des individus, mais la répartition des revenus peut influencer les conditions de vie au-delà du simple niveau absolu de revenu. Cette perspective élargie offre un aperçu important du rôle complexe que joue le revenu dans le bien-être social. Les personnes ayant un faible niveau de revenu ou un niveau de revenu ne leur permettant pas une sécurité financière de base sont plus propices à développer des problèmes de « dysfonction sociale » qui réduisent leurs conditions de vie. On peut penser, par exemple, à la toxicomanie ou encore aux problèmes de violence. (Wilkinson & Pickett, "Income inequality and social dysfunction.", 2009)

En ce qui a trait plus précisément au bonheur, il faut parler du « Paradoxe d'Easterlin ». Dans les années 1970, l'économiste américain Richard Easterlin a démontré que bien que les niveaux de bonheur soient corrélés avec le revenu au sein d'un pays à un moment donné, l'augmentation du revenu au fil du temps ne conduit pas nécessairement à une augmentation du bonheur. Cette idée a été désignée comme le « Paradoxe d'Easterlin ». Cependant, ce paradoxe fut remis en cause par des économistes modernes qui affirment qu'il existe bel et bien un lien robuste entre le niveau de bonheur et l'augmentation du revenu. Dans l'article « *Subjective Well-Being and Income: Is There Any Evidence of Satiation?* » de Betsey Stevenson et Justin Wolfers, les auteurs démontrent qu'il n'existe pas de réelle Satiété économique. En d'autres termes, il n'y a pas de seuil au-delà duquel l'augmentation du revenu cesse d'influencer positivement le bien-être subjectif. (Stevenson & Wolfers, *Subjective Well-Being and Income: Is There Any Evidence of Satiation?* 2013)

« *When we analyze these data more formally in regressions (not shown) we find no evidence of a significant break in either the happiness income relationship, nor in the life satisfaction income relationship, even at annual incomes up to half a million dollars.* » (Stevenson & Wolfers, *Subjective Well-Being and Income: Is There Any Evidence of Satiation?* 2013)

Cela réaffirme notre thèse comme quoi maximiser l'allocation universelle permettrait une augmentation des conditions de vie et par extension du bonheur total ressenti par les individus. Ainsi, le principe d'utilité est rempli.

CONCLUSION

À la lumière de l'argumentation que nous avons fournie dans le présent travail, nous pouvons en tirer deux conclusions principales. La première est que nous avons fourni une base morale à l'implantation d'une mesure politique d'allocation universelle telle que présentée dans ce travail. De plus, ce travail a montré que l'approche utilitariste est un bon candidat, même s'il n'a pas montré qu'il était le meilleur candidat, pour défendre l'allocation universelle. Il est évident que cela requerrait une étude plus extensive des autres défenses morale que pourrait recevoir l'allocation universelle. L'argument présenté démontre en quoi une défense de l'allocation universelle d'un point de vue utilitariste est non seulement possible, mais remplit en grande partie ce que l'on attend d'une défense morale de mesure publique. Aussi il présente une première version de ce qu'une défense morale utilitariste de l'allocation universelle serait. En démontrant que l'allocation universelle parvient à remplir notre principe d'utilité en améliorant quantitativement et qualitativement la qualité de vie des individus, nous avons pu fournir un argument utilitariste pour soutenir l'implantation de l'allocation universelle.

De plus, nous avons répondu à trois objections potentielles qui pourraient être dirigées contre notre défense de l'utilitarisme comme fondement moral à l'allocation universelle. Cet exercice a permis de démontrer que cette défense est susceptible d'être capable de répondre à des objections qui lui seraient opposées.

Certes, il est évident qu'étant donné la nature prospective de ce travail, l'application pratique de l'allocation universelle pourrait présenter de nouveaux défis philosophiques et pratiques à la défense que j'ai présentée. N'en demeure pas moins, que l'objectif de ce travail était de présenter une défense de la candidature de l'utilitarisme dans un contexte de défense d'une mesure politique non réalisé de redistribution de la richesse soit l'allocation universelle et il fut réalisé.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNSPERGER Christian, VAN PARIJS Philippe, *Éthique économique et sociale*. La Découverte, Repères, 2003
- BALES, R.E « Act-utilitarianism: Account of right-making characteristics or decision-making procedures? » *American Philosophical Quarterly* 8, 1971 3): 257–265.
- BENTHAM Jeremy, MILL John Stuart, *Utilitarianism and Other Essays*, Penguin Books Limited, 2004
- BOURDIEU, Pierre. « La Distinction : Critique sociale du jugement. » (1979). Les Éditions de Minuit. 1979, Chap 1-6
- BREGMAN Rutger, *Utopies Réalistes*, 2018, Édition du seuil.
- DE LAZARI-RADEK Katarzyna, SINGER Peter, *Utilitarianism A Very Short Introduction*, Oxford University Press, 2017
- DEVAUX Philippe, « UTILITARISME », *Encyclopædia Universalis*, consulté le 20 décembre 2020
- DRIVER, Julia, “The History of Utilitarianism,” *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2021 Edition), Edward N. Zalta (ed.)
- FRIOT Bernard, *Émanciper le travail. Entretiens avec Patrick Zech*, La Dispute, coll. Travail et Salariat, 2014, 151 p
- FRIOT BERNARD, *L’Enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, 2012,
- FURENDAL Markus, “Defining the duty to contribute: Against the market solution”, Published February 20, 2017, Research Article, Volume: 18 issue : 4, page(s): 469–488, Stockholm University.
- GANS, J, Herbert, « The War Against The Poor, The Underclass And Antipoverty Policy », Basic Book, 1996, 208 p.
- HAAGH Louise, *The Case for Universal Basic Income*, Polity Press, 2019
- HOOKE, Brad. “Rule-Consequentialism.” *Mind* 99, no. 393 (1990): p.67-77. <http://www.jstor.org/stable/2254891>
- HOWITZ, A. (2010). *Marx’s Theory of Alienation* (Doctoral dissertation). York University.
- LORDON Frédéric, *Capitalisme désir et servitude*, La fabrique edition, 2010, 216 p.
- MARX, Karl., & ENGELS, Friedrich. (1867). *Capital*, Volume 1. S. Moore & E. Aveling (Trans.). London : Penguin. Chap. 4

MARX Karl (1844), *Manuscripts de 1844. Économie politique et philosophie*. Paris : Éditions sociales, 1972, 175 pages. Collection : Classiques du marxisme.

MCNALLY David, *Panne Globale Crise, austérité et résistance*, Les éditions éco-société, 2013

MELER Olivier, *Pierre Bourdieu et les formes de Capital*, RSE Magazine, 13 janvier 2020, Consulté en ligne le 5 mars 2020

MILL John Stuart, *Utilitarianism*, 1863, Batoche Books Kitchener 2001

MOORE, A., NGUYEN, A., RIVAS, S., BANY-MOHAMMED, A., MAJEIKA, J., & MARTINEZ, L. (2021). A qualitative examination of the impacts of financial stress on college students' well-being: Insights from a large, private institution. *SAGE Open Medicine*, 9, 1 – 8. <https://doi.org/10.1177/20503121211018122>

NOZICK Robert, *Anarchy, state and utopia*, Blackwell, Oxford Cambridge press, New York, Basic Book, 1974.

O'NEILL Daniel, LYNDON I, SHANLEY Mary, YOUNG Iris Marion, "Illusion of Consent : Engaging with Carole Pateman", Penn State Press, 2008, 264 p.

O'NEILL Martin, "Social Justice and Economic Systems: On Rawls, Democratic Socialism, and Alternatives to Capitalism," University of York Forthcoming in *Philosophical Topics* 49 (1), Spring 2021

ORTIZ-OSPINA, E., & ROSER, M. (2017, May). Happiness and Life Satisfaction. Our World in Data. <https://ourworldindata.org/happiness-and-life-satisfaction>

PAINTER, Anthony. "A Universal Basic Income: The Answer to Poverty, Insecurity, and Health Inequality?" *BMJ: British Medical Journal* 355 (2016).

RAWLS John, *A theory of Justice*, The Belknap press of Harvard University press Cambridge, Massachusetts, 1971, 538 p.

RAWLS John, *Justice as Fairness a restatement*, The Belknap press of Harvard University press Cambridge, Massachusetts London, England 2001

RIGOLINI Jamele, GROSH Margaret, YEMTSOV Ruslan, GENTILINI Ugo, *Exploring Universal Basic Income, A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*, World Bank Edition, 2019

SCARE Geoffrey, *Utilitarianism*, Routledge, London, and New York

SEN Amartya, *Utilitarianism and Beyond*, Cambridge University Press, 1982

SINNOTT-ARMSTRONG Walter, "Consequentialism," *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2021 Edition), Edward N. Zalta (ed.),

STEVENSON, B., & WOLFERS, J. (2013). "Subjective Well-Being and Income: Is There Any Evidence of Satiation?" *American Economic Review*, 103(3), 598-604.

STUART White, “*Social Minimum*,” The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Winter 2021 Edition), Edward N. Zalta (ed.)

VAN PARIJS Philippe, VANDERBORGHT Yannick, *BASIC INCOME A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*, Harvard university press Cambridge, Massachusetts London, England 2017

VAN PARIJS, Philippe. “Why Surfers Should Be Fed: The Liberal Case for an Unconditional Basic Income.” *Philosophy & Public Affairs* 20, no. 2 (1991): 101–31.

VAN PARIJS, Philippe. « Refonder la solidarité ». Édition Cerf. (1997). P.62-68

VERGARA Francisco, « *UTILITÉ PRINCIPE D’UTILITÉ* », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 19 décembre 2020.

WHITE, Stuart, “Basic Capital in the Egalitarian Toolkit?”, *Journal of Applied Philosophy* 32, no. 4 (2015): 417–31. <https://www.jstor.org/stable/26813124>

WILKINSON, R. G., & Pickett, K. E. (2009). "Income inequality and social dysfunction." *Annual Review of Sociology*, 35, 493-511.

WRIGHT Erik Olin, “How to Be an Anti-capitalist Today,” *Jacobin Magazine*, 12.02.2015,

WRIGHT, Erik Olin. 2015. “Eroding Capitalism: A Comment on Stuart White’s, “Basic Capital in the Egalitarian Toolkit” : Eroding Capitalism.” *Journal of Applied Philosophy* 32 (4): p. 436.

MÉDIAGRAPHIE

PERSPECTIVE MONDE, Outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945, École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, Québec, Canada,
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BilanEssai?codetheme=1&codeStat=SP.POP.ID H.IN&>

Educaloi. (N. d.). Aide sociale avant de faire une demande. Educaloi.
<https://educaloi.qc.ca/capsules/aide-sociale-avant-faire-demande/>

Allocation Chômage.fr. (N.-D). Simulation RSA socle montant. Allocation Chômage.fr.
<https://allocation-chomage.fr/simulation-rsa-socle-montant/#:~:text=Son%20montant%20varie%20selon%20la,montants%20RSA%20dans%20cet%20article.>

Enquête sur les dépenses des ménages, 2019, Statistique Canada,
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210122/dq210122b-fra.htm>

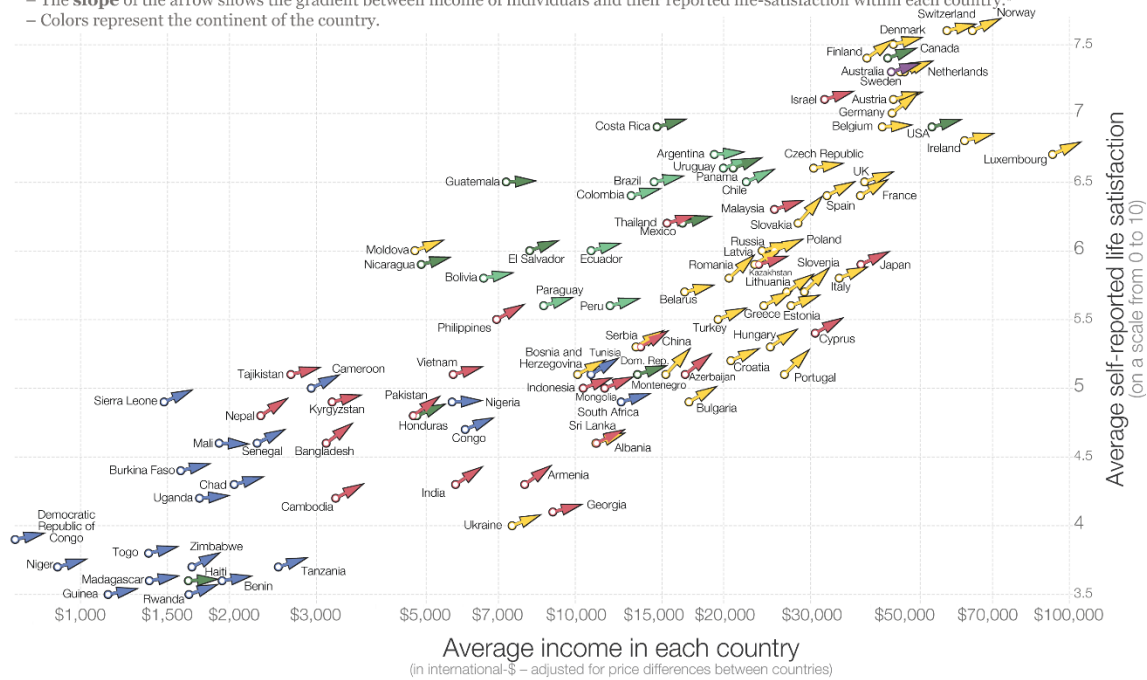
ANNEXE

Tableau 1

People in richer countries tend to be happier and within all countries richer people tend to be happier



- The **position** of the arrow shows the average life satisfaction reported by the population of a country (vertical axis) and the average income of that country (horizontal axis).
- The **slope** of the arrow shows the gradient between income of individuals and their reported life-satisfaction within each country.*
- Colors represent the continent of the country.



* The gradients correspond, country by country, to the regression coefficients between income quintiles and the related average life satisfaction reported by people within each income quintile.
Data sources: World Bank for data on incomes by quintile (based on income shares by quintile and GDP per capita as the mean income); Gallup World Poll for life satisfaction by income quintile.
 The visualization is available at OurWorldinData.org. There you find the research and more visualizations on life satisfaction. Licensed under CC-BY-SA by the author Max Roser.